|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

ACADEMIE INTERNATIONALE SUR LA GOUVERNANCE ET LE LEADERSHIP ECONOMIQUE (AIGLE)

**Eléments pour actualisation de la page AIGLE sur la site web cci.bf**

**MOT DU PRESIDENT DU COMITE DE GESTION DE L’AIGLE**

Le contexte mondial et économique actuel est marqué par des scandales financiers qui mettent en cause les dirigeants de grandes entreprise, accentuant ainsi la réserve des actionnaires et des parties-prenantes internes et externes de l’entreprise. Ceci pose avec acuité la problématique du rôle de l’Administrateur et du dirigeant d’entreprise.

Aux honneurs du rang, se mêlent désormais les exigences de la fonction d’Administrateur. Ainsi la mission de contrôle de l’action du dirigeant d’entreprise se complexifie et requiert des Administrateurs une palette de compétences.

L’évolution rapide de la technologie voire de l’environnement global en rajoute à la complexité de la charge et commande que la formation continue complète et actualise le cursus professionnel de l’administrateur et du dirigeant d’entreprise.

C’est pour toutes ces raisons l’Académie Internationale pour la Gouvernance et le Leadership Economique (AIGLE) se propose de renforcer les capacités des dirigeants d’entreprises et des Administrateurs de sociétés, en créant le meilleur cadre possible de transmission du savoir, du savoir-faire et du savoir-être. L’AIGLE privilégie des mises en situation qui permettent l’apprentissage des adultes par la valorisation de leurs acquis.

Le Comité de Gestion de l’AIGLE y veille à travers sa mission de pilotage stratégique, de veille à l’efficience de la gestion opérationnelle de l’AIGLE et de veille au bon fonctionnement des décisions prises.

**SEM Tertius ZONGO,**

*Ancien Premier Ministre du BURKINA FASO*

**MOT DU DIRECTEUR GENERAL DE LA CCI-BF**

« Les forces du marché mondial élimineront les entreprises qui n’ont pas une bonne gouvernance », dixit Mervyn King, ancien gouverneur de la Banque d’Angleterre. Alors que la gouvernance d’entreprise constitue le levier de la pérennisation des entreprises, le contexte Burkinabe est très peu reluisant. Trois tableaux peuvent être utilisés pour illustrer mon propos.

Tout d’abord, les pratiques relatives aux droits et traitement équitable des associés et actionnaires ne sont pas régulières ; une étude sur l’état des lieux de la gouvernance d’entreprise au Burkina Faso, réalisée en 2021 par la Chambre de Commerce et d’Industrie du Burkina Faso, indique que seulement 31% des sociétés ayant l’obligation de tenir une assemblée générale affirment disposer d’une assemblée générale. Parmi elles, 22% n’ont pas tenu d’assemblée générale.

Par ailleurs, les règles relatives à la transparence et à la diffusion de l’information, ne sont pas respectées. Ainsi l’étude de 2021 révèle que plus de la moitié des entreprises ne dispose pas d’un système de production d’information comptable fiable. En effet, ce sont 55% des entreprises qui ne disposent ni d’un service de comptabilité régulière ni de l’assistance d’un cabinet d’expertise comptable. Très peu de sociétés (8%) font auditer leurs comptes par des experts-comptables.

En terme de responsabilités du Conseil d’Administration, la situation globale indique un taux d’efficacité inférieur à 50%, soit exactement 45%, quand on tient compte à la fois de l’existence d’administrateurs indépendants, de comité spécialisés, de règlement intérieur et charte, de procédure de sélection des administrateurs, de mécanisme d’évaluation du conseil, de structure d’audit et de cartographie de risques, pour ne citer que ceux-ci.

Alors que le besoin en gouvernance d’entreprise se pose avec acuité dans le contexte du Burkina Faso, il est apparu nécessaire de rehausser le niveau managérial de nos affaires et leur assurer une certaine durabilité. Pourtant le Burkina Faso manquait d’Institut d’accueil des Administrateurs d’entreprises qui les accompagne dans l’exercice au mieux de leurs fonctions.

C’est au regard de tout cela qu’a été créée, l’Académie Internationale pour la Gouvernance et le Leadership Economique (AIGLE), dont la cérémonie inaugurale est intervenue le 3 juin 2021, dans la salle de conférence de Ouaga 2000, sous le très haut patronage de Son Excellence Monsieur Joseph Christophe Marie DABIRE, Premier Ministre, chef du Gouvernement.

L’AIGLE a pour principale mission la promotion du leadership économique et la culture de la gouvernance dans les milieux d’affaires. La création de l’AIGLE est conforme à la vision de l’Etat Burkinabe quant au développement du capital humain et financier, notamment la réforme des institutions et la modernisation de l’administration. De façon spécifique il s’agit de promouvoir la bonne gouvernance économique dont l’un des effets attendus est le renforcement du secteur privé dans ses capacités d’initiatives et de gestion.

Au travers d’actions de sensibilisation, de renforcement de capacités et de plaidoyer, l’AIGLE ambitionne de diffuser les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de leadership dans le secteur privé burkinabè.

En sus de la promotion de la gouvernance d’entreprise et du Leadership par la diffusion et l’échange des bonnes pratiques de gouvernance d’entreprise, l’AIGLE a une mission de formation. C’est ainsi que l’AIGLE se préoccupe de renforcer les compétences des administrateurs d’entreprise et des dirigeants pour leur permettre d’exercer leurs fonctions avec professionnalisme. Ceci est possible notamment grâce à la mise en place de programmes de certification.

**Dr. Issaka KARGOUGOU**

*Directeur général de la CCI-BF*

**PRESENTATION DE L’AIGLE**

L’AIGLE a pour mission de promouvoir la gouvernance d’entreprise dans le milieu des affaires. Cette mission se décline en deux volets :

1. **Diffuser et échanger les bonnes pratiques de gouvernance d’entreprise**

• Organiser des rencontres, des forums et des partenariats pour diffuser les bonnes pratiques d’entreprise

• Fédérer les administrateurs et agir comme force de proposition de ces derniers

• Plaidoyer auprès des Pouvoirs publics pour une synergie d’actions en faveur de la promotion de la bonne gouvernance d’entreprise.

1. **Renforcer les compétences des administrateurs d’entreprises et des dirigeants pour leur permettre d’exercer leurs fonctions avec professionnalisme**

• Mettre en place des programmes de certification ;

• Assurer des formations sur mesure (personnalisées et individuelles) ;

• Mener des actions de formation continue ;

• Réfléchir sur les meilleures pratiques de gouvernance et les diffuser dans des publications de référence

**LES CIBLES DE L’AIGLE SONT :**

• Les administrateurs, les dirigeants ou cadres exécutifs détenant un mandat d’administrateur,

• Les mandataires sociaux,

• Les dirigeants et cadres susceptibles d’exercer un mandat d’administrateur,

• Les dirigeants et cadres du top management désireux de renforcer leurs connaissances en matière de gouvernance,

• Les futurs promoteurs,

• Les aspirants à la fonction d’administrateur.